

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locol Mendon

accueil@sentiersdavenir.fr

Bulletin spécial d'information - septembre 2023 Point sur les piétons-routes sur SPPL

Je vous renvoie à la lecture du bulletin d'information de novembre 2022 dont le présent bulletin constitue une sorte de complément.

<https://www.sentiersdavenir.fr/documentation/bulletins-d-information/58-bulletin-special-d-information-novembre-2022>

En ce mois de septembre 2023 les administrations de l'Etat et du département du Morbihan ont décidé de reprendre leur œuvre qui verra à terme l'appauvrissement, voire la disparition de la biodiversité de la Rivière d'Étel. Cette action destructrice se fait aujourd'hui à Belz avec le plein accord du maire.

Les responsables de la mise en œuvre du futur désastre nous ont annoncé très récemment que les travaux allaient commencer incessamment sur Landaul et Landévant. Sur d'autres communes (Crac'h, La Trinité etc.) les études vont bon train. Bref le rouleau destructeur tourne à plein régime. D'après les responsables rencontrés sur le terrain, cette « affaire » est suivie au plus « haut niveau ».

Sans état d'âme les agents appliquent les consignes qui leur sont actuellement données mais assurent qu'ils n'auront aucun état d'âme, non plus, pour appliquer toute autre consigne de leurs autorités et qu'ils respecteront les décisions de justice. OUF ! Mais nous ne sommes pas totalement rassurés, car il faudra attendre des années pour obtenir la jurisprudence qui sortira très certainement, à terme, des recours en cours. Que se passera-t-il entre temps si les précautions que nous préconisons ne sont pas prises ?

La maîtrise d'ouvrage « SPPL » du département du Morbihan est régularisée

Les agents de l'Etat et du département⁵⁶ nous ont communiqué cette information importante le 8 septembre 2023. Mais la convention signée (le 17 août 2023 nous a-t-on dit) ne peut pas nous être communiquée (bien que maintes fois très explicitement demandée depuis le 1 février 2023 !). Seules les plus hautes autorités seront amenées à autoriser la communication de ce document public et achevé. La question se pose donc aujourd'hui de l'opposabilité d'un document inconnu ! Faute de posséder le document finalisé, vous **trouverez en PJ** le projet de convention de « partenariat » que vous pouvez aussi télécharger en ligne sur le site du département⁵⁶ :

<https://www.morbihan.fr/edeliberations> - Délibération du 9 juin 2023 (annexe 3).

Ce projet est clair sur les objectifs poursuivis. Qu'en sera-t-il du document définitif ?

Si ce document a été signé c'est qu'il était nécessaire (comment le comprendre autrement ?) ce qui veut dire que le département n'était pas mandaté jusqu'au 17 août 2023 pour être maître d'ouvrage (et d'œuvre) de toutes les études et de tous les travaux réalisés jusqu'à cette date.

Nous n'irons pas plus loin dans l'analyse car nous attendons le document définitif. Affaire à suivre donc.

Les travaux vont commencer à Landaul et Landévant

Les journaux annoncent la reprise des travaux sur Landévant et Landaul (**voir PJ**) !

Le dossier en **pièce jointe** décrit dans le détail la sensibilité du milieu sur ces deux communes et fait apparaître les répercussions plus que probables des aménagements de piétons-route prévus. La lettre de la maire de Landaul est très explicite. Qu'en est-il de l'application des principes de précautions, principes particulièrement importants en matière de conservation de l'environnement ? Question en suspens.

Que se passe-t-il à Belz ?

Pendant tout l'été la fréquentation des portions de piétons-route ouvertes a été moyenne car il n'y a eu aucune publicité des ouvertures. Les secteurs interdits (par arrêté municipal) ont été fréquentés presque autant que les secteurs ouverts car les dispositifs de fermeture ont été enlevés ou que les personnes les ont franchis. Les interdictions n'ont donc pas été respectées. Des dégradations ont eu lieu ([voir les articles de journaux en PJ](#)), dont sur les dispositifs de canalisation du public. Tous ces dispositifs se sont avérés insuffisants ; les personnes les franchissent et passent dans les terrains, en particulier les forêts. Les chiens divaguent. La fréquentation va inévitablement augmenter. Ces constats sont de mauvais augure.

L'ASA a rappelé en août au maire de Belz que le partage des responsabilités entre les trop nombreux intervenants dans la construction de la piétons-route étaient loin d'être clair (Notre première saisine de mai 2023 n'avait pas eu de réponse). Les cas des vieux soutènements (d'avant 1976 !) sur lesquels passe la piétons-route, ou des forêts traversées, sont particulièrement obscurs sur ce point.

L'ASA a fait copie de ces courriers au préfet en lui proposant de ne pas reprendre les travaux tant que ces questions restaient en suspens. La même proposition a été faite au président du département du Morbihan.

Rien n'y a fait, les travaux ont repris en ce début de mois de septembre 2023. Il s'agit principalement de débroussaillages préparant les phases de construction « lourdes-légères ».

Les membres de l'ASA sont attentifs à ce qu'il se passe. Le projet étant mal défini, l'ASA fait remarquer à l'administration toutes les anomalies qu'elle constate. Certaines erreurs de conception manifestes nécessiteront des modifications de tracés ! Toujours le 8 septembre 2023, les agents de l'administration ont indiqué à l'ASA qu'il y aura une nouvelle « mini » enquête publique pour régulariser « ce qui ne va pas ». Et l'ASA a fait remarquer à l'administration que, les permis d'aménager n'ayant pas été respectés, il y aura aussi lieu de demander des permis modificatifs ! L'administration envisage de construire d'autres ouvrages sans permis (escaliers...) en d'en détruire alors que les démolitions sont interdites (Art 2 des arrêtés accordant permis). Tout cela n'est pas exemplaire.

Une audience sur le recours « tracé SPPL – arrêté du 2 mars 2021 » aura lieu le 15 septembre prochain au TA de Rennes. Tous les requérants sont convoqués (plus d'une dizaine de dossiers) sont concernés. Nous préparons ce RDV.

Suite à la pétition du Collectif Rivières

La pétition pour préserver les rivières du Morbihan a été lancée le 16 juin 2023 par un « collectif » formé par l'APRC (Association pour la Protection des Rivières de Crac'h), des ostréiculteurs de la rivière de Crac'h et l'ASA. Elle rassemble aujourd'hui plus de 1 600 signatures.

Elle est d'ailleurs toujours ouverte et on peut donc encore la signer, si ce n'est pas fait :

=> ([Lien pour signature](#))

La pétition va être transmise aux autorités pour leur demander un moratoire qui concerne autant les travaux que les études en cours (Rivières de Crac'h, d'Auray...). Cela renforcera les demandes de moratoire en cours concernant les travaux sur la rivière d'Étel ...

Mobilisons-nous pour préserver toutes les rivières du département du Morbihan !

Le Président : Ronan Goavec

Les autres membres du bureau de Sentiers d'avenir :

Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)